



Règlement de sélection 2025

**Certification « superviser et analyser les pratiques
dans le champ social et médico-social »**

CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

Accès à la sélection

La formation préparant à la certification « superviser et analyser les pratiques dans le champ social et médico-social » est ouverte aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- Expérience professionnelle dans le champ du social ou du médicosocial d'au moins 5 ans
- Et diplôme de niveau 4 minimum dans le travail social ou équivalent et formations complémentaires
- Et expérience personnelle d'analyse de pratiques, de supervision, de coaching

Information du candidat

Tout candidat souhaitant s'inscrire aux épreuves de sélection sera informé des conditions relatives au passage des épreuves et des dates, soit par voie électronique soit par la mise à disposition de brochures.

Modalités d'inscription et composition du dossier de candidature

Ce dossier doit être composé :

- D'une fiche d'inscription à la sélection ;
- D'une photocopie *recto verso* d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- D'une photocopie de la carte de séjour pour les étudiants étrangers ;
- D'un curriculum vitae ;
- D'une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels
- D'une note de 4 à 6 pages rédigée et dactylographiée par le candidat et dans laquelle devront être présentés :
 - Un exposé des motivations ;
 - Une mise en perspective de son parcours professionnel et de formation ;
 - Une réflexion sur la façon dont le candidat envisage l'animation de groupes de supervision et analyse des pratiques professionnelles.
- Du règlement de 150 € des frais de de sélection par chèque bancaire libellé à l'ordre d'Hetis ou par virement bancaire en précisant le nom, prénom et Sélection APP.

ASSOCIATION HETIS

IBAN: FR76 1831 5100 0008 0018 9415 267

BIC: CEPAFRPP831

Domiciliation : C.E COTE D'AZUR (10000)

Le dossier complet doit être adressé par envoi postal simple, au plus tard **le 28 février 2025** cachet de la poste faisant foi), remis en main propre au secrétariat Hetis ou envoyé par voie électronique à sp.fs@hetis.fr

Tout dossier arrivant après la date de la clôture de réception des pièces ou incomplet ne pourra pas être pris en compte.

La collecte, la conservation et la communication d'informations nominatives seront conformes aux dispositions des articles 25 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Recevabilité du dossier

Le centre de formation informe le candidat, par courrier motivé, dans un délai d'un mois à compter de la clôture des inscriptions, de l'irrecevabilité du dossier au regard des conditions requises d'accès à la formation.

Conditions de remboursement des frais de sélection

Toute annulation d'inscription, avant la date de sélection, entraînera des frais de gestion mais les frais de sélection peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel. Le candidat pourra prétendre à un remboursement en cas de force majeure définie comme un élément extérieur, imprévisible, irrésistible et dûment justifié par courrier recommandé avec A/R.

MODALITES DE DEROULEMENT DE LA SELECTION

Les modalités de réalisation de la sélection

Le directeur du centre de formation en charge de l'organisation des épreuves de sélection, ou son représentant s'assure de leur bon déroulement.

Les jurys dressent un procès-verbal des conditions de déroulement de la sélection.

L'épreuve de sélection

L'épreuve de sélection est **une épreuve orale en distanciel ou en présentiel**.

L'épreuve orale d'une durée de trente minutes, est destinée à évaluer la manière dont le candidat envisage l'animation de groupes de supervision et analyse des pratiques professionnelles, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Il est conduit à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat.

L'entretien porte sur la note synthétique de 4 à 6 pages rédigée et dactylographiée par le candidat.

Le candidat dispose de 5 minutes pour faire la présentation de sa note. Le jury engage ensuite, avec le candidat, un débat d'une durée de 25 minutes.

Cette épreuve se déroule en distanciel ou en présentiel.

CONVOCATION AUX EPREUVES

La convocation écrite aux épreuves de sélection est envoyée au candidat par courrier électronique. Seule la convocation écrite a valeur de convocation officielle. Elle précise le lieu, les modalités, la date et l'heure des épreuves.

La convocation mentionne l'obligation de présenter une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) au début de chaque épreuve, que celles-ci se tiennent en présentiel ou distanciel.

Le candidat se présentera à l'épreuve, muni une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité et de sa convocation. Dans le cas contraire, il ne pourra accéder aux épreuves et les frais de sélection ne seront pas remboursés.

ADMISSION DES CANDIDATS

Commission d'admission et résultat du candidat

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement de formation après avis de la commission d'admission. Cette commission comprend, outre le directeur d'établissement de formation, le responsable de la formation, des enseignants ou des formateurs de l'établissement.

Cette commission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation et la durée de leur parcours de formation au regard des éventuelles dispenses de formation et de certification et/ou des allègements de formation autorisés par le directeur de l'établissement de formation.

Communication des résultats

Chaque candidat recevra par courrier signé du responsable de formation ses résultats de sélection. Seul ce courrier aura une valeur officielle.

Fiche d'inscription Sélection Certification

« Superviser et analyser les pratiques dans le champ social et médico-social »

Etat civil

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance |__| |__| |__| | Lieu de naissance

Code postal de naissance |__| | Nationalité

Numéro de sécurité sociale

Adresse

Code PostalVille

Mail : Tél. : |__| |__| |__| |__| |__| |

Niveau d'étude à l'entrée en formation

- Niveau 4 Baccalauréat (anciennement IV)
- Niveau 5 DEUG, BTS, DUT, DEUST (anciennement III)
- Niveau 6 Licence, licence professionnelle, BUT, Maîtrise (anciennement II)
- Niveau 7 Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur (anciennement I)
- Niveau 8 Doctorat, habilitation à diriger des recherches (anciennement I)

Diplôme le plus élevé

Emplois occupés

Poste	Année	Etablissement

Situation actuelle

Demandeur d'emploi

N° Identifiant Pôle Emploi

Salarié

Secteur d'activité

Social Animation Santé Autres, précisez

En qualité de

Employeur

Structure

Mode de financement envisagé :

Prise en charge personnelle

CPF

Plan de formation

Transition Pro PACA

OPCO

Autres, précisez

Je joins à ma fiche d'inscription :

2 photos d'identité

Une photocopie *recto verso* d'une pièce d'identité en cours de validité ;

Une photocopie de la carte de séjour pour les étudiants étrangers ;

Un curriculum vitae ;

Une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels

Une note de 4 à 6 pages rédigée et dactylographiée dans laquelle sont présentés :

- Un exposé des motivations ;

- Une réflexion sur la façon dont le candidat envisage l'animation de groupes de supervision et analyse des pratiques professionnelles, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession.

Le règlement de 150 € par chèque ou preuve de règlement par virement bancaire